

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 2380

présenté par

M. Moreau, M. Aboud, Mme Boyer, M. Cinieri, M. Cochet, M. Decool, M. Foulon, M. Gosselin, M. Le Fur, M. Mariton, M. Mathis, M. Quentin, M. Taugourdeau, M. Tian, M. Vitel, M. Lellouche, Mme Besse, M. Dhuicq, M. Leboeuf, M. Lazaro, M. Rochebloine et M. Poisson

-----

**ARTICLE 8**

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« L'objectif final de cette politique est de permettre et proposer aux usagers de drogues un accompagnement vers le sevrage et l'abstinence de tous produit. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le but premier des politiques de santé doit être de guérir les malades. Dans le cas spécifique des personnes dépendantes à la drogue, l'accompagnement vers le sevrage et l'abstinence est nécessaire pour que les personnes dépendantes puissent retrouver leur liberté. Cet objectif doit être fortement affirmé dans la loi. C'est le sens de cet amendement.